



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE DINANT

ANNÉE 2020



Rapport annuel 2020

A : Les membres de la commission de surveillance

Cc : Le secrétariat central du CCSP

I. La commission de surveillance

A. Composition

- Philippe Mary, président (professeur ULB)
- Natacha Deprey, vice-présidente, membre suppléant de la commission des plaintes (magistrate)
- Maude Bietlot, présidente de la commission des plaintes (juriste-fonctionnaire police fédérale)
- Laura Charlier, membre suppléant de la commission des plaintes (avocate)
- Jean-Pierre Coppens (retraité)
- Charlène Crahay (membre depuis le 01 12 2020) (assistante-doctorante UCL)
- Jean Derèse, membre de la commission des plaintes (éducateur social)
- Lorent Hostaux (project leader and team leader PSO chez Vivisol B)
- Fabien Houlmont, point de contact informatique (retraité)
- Marcel Le Moine, secrétaire, membre de la commission des plaintes (entrepreneur)
- Frédéric Piraux (membre jusqu'au 30 11 2020)
- Jean-Pol Visée (retraité)

La commission de comprend pas de membre médecin.

B. Fonctionnement

Les réunions mensuelles (12) se sont tenues comme planifiées. En fonction de l'évolution de la pandémie de covid-19, certaines se sont tenues à distance via MS Teams et certaines dans le centre communautaire de Dinant-Gemechenne, la salle de réunion de la prison de Dinant ne permettant pas de respecter la distanciation sociale. Mark Vanderveken, médecin membre du CCSP, a participé deux fois à une réunion de la commission.

Tous les membres ont été commissaire du mois au moins une fois. Une quinzaine de fois les visites ont été effectués en duo. Au moment de la pointe de la pandémie, un membre de la



commission s'est rendu à l'établissement pour s'informer de la situation sanitaire et relever la boîte aux lettres de la commission.

Le président de la commission n'a pas toujours pu avoir un entretien mensuel avec la direction de l'établissement, principalement en raison des changements de celle-ci et de la suspension des visites durant le confinement (en avril et mai). Toutefois, les problèmes qui se sont posés ont toujours pu faire l'objet d'un dialogue. Quand l'occasion s'y prêtait, le commissaire du mois a eu un échange avec le directeur, un des directeurs-adjoint ou les responsables des services périphériques internes ou externes (greffe, service social, psychologue...).

Les agents pénitentiaires ont une attitude positive envers les membres de la commission, les échanges sont le plus souvent ouverts, francs et respectueux, ce dont on peut se féliciter.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, trois membres de la commission composent la commission des plaintes et deux autres membres ont été désignés comme membres suppléants. Les présidents de la commission et de la commission des plaintes ont rencontré les représentants du personnel (direction, assistant pénitentiaire et délégués syndicaux) pour élucider le rôle et le fonctionnement des deux commissions.

Il y en permanence de la concertation et des échanges avec le CCSP. Des membres de la commission ont assisté à toutes les formations organisées par le CCSP.

Des rencontres avec les représentants des différentes confessions (représentées à Dinant) étaient prévues. Quelques-unes ont pu avoir lieu, d'autres ont été postposées suite aux mesures sanitaires en vigueur.

Suite à une suggestion de la vice-présidente, la commission a organisé une rencontre avec les juges d'instruction de Namur-Dinant. Cela fut un franc succès : cinq juges et deux stagiaires y ont participé. Les magistrats étaient très intéressés par le fonctionnement de la prison en général (pour la majorité, c'était la première visite à la prison de Dinant) ainsi que par la procédure suivie lors des visites médicales (pour lesquelles leur accord est requis).

Hormis l'absence d'un membre médecin, la commission ne rencontre pas vraiment de difficultés dans son fonctionnement. Des voies d'amélioration potentielles s'inscrivent dans l'ensemble du fonctionnement de la gestion du système carcéral en général et de la place de Dinant comme maison d'arrêt en particulier, c.à.d. l'informatique, une infrastructure du 19^e siècle ne répondant plus du tout aux normes et exigences d'aujourd'hui, une population composée majoritairement de prévenus ou de détenus en attente d'un retour à leur pays d'origine...

Les points forts de la CSD sont :



- une composition variée et complémentaire (âge, études, expériences, activités professionnelles...);
- un engagement fort des membres, une disponibilité permanente, une flexibilité en cas d'empêchement d'un collègue, une volonté de faire avancer les choses ;
- un franc parler, une approche positive et une ambiance conviviale ;
- la majorité du personnel a bien intégré notre présence. Des relations de confiance se sont nouées et se renforcent.

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

La CSD est saisie soit par des formulaires de plaintes dans sa boîte aux lettres (mais ils sont peut nombreux), soit par des détenus qui, lors des visites du commissaire du mois, ont interpellé celui-ci. Le passage du commissaire du mois lors de la promenade était un bon moyen d'information et de communication avec les détenus et il est regrettable que la DG EPI en ait interdit l'accès ; un changement de cette instruction est vivement souhaité et souhaitable.

La commission se fait un point d'honneur de réagir (et d'agir) le plus vite que possible lorsqu'elle est saisie. Si nécessaire, d'autres membres sont contactés par courriel pour avoir leur avis en la matière.

D. La commission en chiffres

- a. Nombre de réunions :** 14 (12 réunions + 1 rencontre avec les juges d'instruction Namur-Dinant + 1 réunion *ad hoc* sur le ROI)
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles :** le taux moyen de présence a été de 90%.
- c. Nombre de visites réalisées en 2020 :** 51 (dont 1/3 avec un duo de commissaires)
- d. Nombre de demandes reçues :** 15
- e. Nombre de médiations réalisées :** 0
- f. Nombre de détenus rencontrés / parlés à l'initiative d'un commissaire du mois :** 20



II. L'établissement pénitentiaire concerné – Prison de Dinant

A. Fonctionnement

Ouverte en 1853, la prison de Dinant a été bâtie en ville selon le modèle cellulaire de Ducpétiaux, toutes les cellules, réparties sur 3 niveaux, s'ouvrant sur le centre à la manière du *Panopticon* de Bentham. Avec une capacité de 32 cellules, elle est la plus petite prison de Wallonie. Il s'agit d'une maison d'arrêt où des condamnés sont aussi hébergés. La population est exclusivement masculine. Le régime en vigueur est un régime fermé.

La population carcérale oscille en permanence entre 55 et 59 détenus, soit un taux d'occupation de plus de 170% qui en fait l'établissement le plus surpeuplé de Belgique. Le problème de surpopulation y est chronique et ne doit pas être occulté par le fait que l'ambiance de l'établissement pourrait être définie comme « familiale », les incidents étant rares et les relations entre détenus et agents plutôt bonnes.

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

A l'exception d'un détenu qui a agressé deux agents pénitentiaires le 28 août (un des deux était toujours en convalescence en février 2021), aucun événement marquant n'est à mentionner.

Il n'y a pas eu de travaux de transformation en 2020. L'état général du bâtiment est vétuste, les cellules sont exiguës (environ 8 m², sanitaires compris) et sont occupées par deux détenus alors qu'elles ne devraient en héberger qu'un seul sans toutefois pouvoir respecter les normes prévues par l'AR du 3 février 2019. L'hygiène de la salle des douches n'est pas optimale (moisissure) et la rénovation annoncée n'a pas encore débuté. La cuisine par contre est bien équipée et bien entretenue.

Le personnel participe rarement aux mouvements de grève et la présence du personnel en toute circonstance est la norme.

Tous les détenus sont rentrés après des congés pénitentiaires.

Suite à la surpopulation et des travaux de transformation à la prison de Namur, plusieurs détenus ont été transférés à Dinant où ils ont causé certains problèmes (soit par incompatibilité avec l'esprit de la prison, soit délibérément pour retourner à Namur, soit encore parce qu'ils se sont retrouvés avec des co-détenus transférés à Dinant pour



précisément éviter qu'ils les importunent). Les problèmes ont été réglés par le retour de ces détenus à Namur.

Les changements intervenus dans la direction de l'établissement ont créé un climat « d'incertitude » parmi le personnel. Ils ne constituent pas une véritable difficulté, mais pourraient être une menace et nécessitent donc d'y être attentif.

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

a. Population pénitentiaire (mois par mois)

La capacité théorique est 32 détenus. En réalité, le nombre de détenus oscille entre 55 et 59. A ce nombre, il faut ajouter les condamnés qui purgent leur peine via le système du bracelet électronique, de sorte que la population sous supervision de la prison de Dinant s'élève à environ 65 à 68 personnes.

La répartition est de 1/3 de condamnés, 2/3 sous mandat d'arrêt et 8 à 10 bracelets électroniques

La population est exclusivement masculine avec une personne transgenre (H → F) qui demande d'être transférée vers un établissement pour femmes. Cela n'a pas encore été possible car le volet « état civil » pour officialiser le changement de genre n'est pas encore réglé.

b. Nombre de membres de personnel

Il y a 40 agents de surveillance :

- 4 le matin – 3 le soir – 1 qui fait 12/20 h
- 3 pendant la nuit

Le nombre de membres de personnel autre qu'agents de surveillance :

- 1 assistant social et 1 psychologue (SPS)
- 2 à la comptabilité
- 2-3 au greffe
- 1 informaticien
- 1 technicien
- 1 directeur-adjoint qui est PO



III. La surveillance

A. Principales interventions de la CSD en lien avec le fonctionnement de la prison, le traitement réservé aux détenus et les règles les concernant.

a. Le fonctionnement de la prison

Le fait que +/- 2/3 de la population est sous mandat d'arrêt → tournante importante a des conséquences dont on ne se rend pas toujours tout de suite compte :

- i. Le problème des langues : on a souvent à faire à des gens d'origine slave qui ne parlent que leur langue maternelle. Jusqu'à présent, il y a toujours quelqu'un qui, souvent via une autre langue parlée par lui et le détenu en question, parvient à traduire.
- ii. L'absence de contact familial, car la famille est très éloignée. (Ndlr : les visioconférences à cause de la covid-19 ont rapproché beaucoup de détenus de leur famille)
- iii. Les sociétés qui, traditionnellement, peuvent sous-traiter des travaux à l'atelier de la prison sont réticentes, car devoir toujours expliquer à une population qui se renouvelle en permanence ce que les gens doivent faire, est trop coûteux et est, économiquement parlant, pas du tout rentable. A cela se rajoute aussi le constat que, par le fait d'avoir trop peu de travail, la prison ne peut pas se permettre d'avoir des outils « dernière mouture » car, de nouveau, économiquement pas rentable. La commission explore des pistes alternatives pour occuper de façon utile une partie des détenus (potager, contacts avec l'échevinat des travaux publics ou du tourisme de la ville de Dinant)

La performance de la cuisine est plus que satisfaisante. Avec un budget très restreint, on parvient à servir tous les jours des repas de qualité. La variété de la nourriture est assurée. L'hygiène dans la cuisine est impeccable et permanente.

Situations problématiques + quelques points d'attention particuliers :

- i. Les fouilles à nu en général et le comportement d'un agent pénitentiaire en particulier lors de celles-ci.
- ii. La surpopulation permanente, surtout en période de pandémie ce qui rend impossible de respecter certaines règles d'hygiène fondamentales.
- iii. Le fonctionnement du service médical : ce fonctionnement peut être considéré comme un des principaux problèmes à la prison de Dinant (voir point V ci-dessous).



- iv. Les activités socio-culturelles, les ateliers et le groupe de parole qui se trouvent, e. a. par la covid-19 mais aussi par manque de participants, en veilleuse. Nous essayons de les faire redémarrer dans la mesure du possible avec le support des services concernés de la Communauté française.
- v. Le suivi thérapeutique multidisciplinaire des processus de transgenre en prison. Un cas présent dans la prison indique que l'administration n'est pas préparée à gérer ce genre de situation, certes exceptionnelle, mais qui pourrait se produire plus souvent à l'avenir.
- vi. L'absence de congé pénitentiaire (spécialement dans le cadre de la crise de covid-19), spécialement pour les gens qui y gagneraient manifestement à suivre des thérapies externes.
- vii. Suivi des assuétudes : cela reste problématique et insuffisant par rapport aux processus thérapeutiques mis en place à l'extérieur.

b. Les conditions de détention

- i. Sur 25 caméras de surveillance, seules 10 fonctionnent. C'est un problème qui existe depuis un certain temps
- ii. Les services de la prison occupent une quinzaine de détenus :
 - Bibliothèque : 1 (3 h/jour)
 - Buanderie : 1 (7 h/jour)
 - Cuisine : 4 + 1 réserve (8 h/jour)
 - Servants : 5 + 1 réserve (7 h/jour)
 - Servants entretien bâtiment : 2 (1 h/jour)
 - Servants jardin : 2 (7 h/jour)
- iii. Les sorties en préau sont rallongées suite à la covid-19 (09.15 > 11.15 et 14.15 > 15.45 h) et on fait attention à plus aérer les cellules.
- iv. Les visioconférences permettent surtout aux détenus étrangers d'avoir un contact avec leur famille ce qui n'est quasiment pas possible en situation normale.

c. Suivi par la CSD

Tout au long de l'année 2020, la commission a minutieusement suivi le canevas du rapport de visite du commissaire du mois comme fil conducteur lors des multiples visites. Attention particulière dans la transmission du suivi du commissaire du mois à son collègue qui succède le mois d'après, etc.

Tous les « points à suivre » sont mis dans une rubrique à l'ordre du jour de chaque réunion et l'état des lieux est fait.



IV. Impact de la covid-19

A. Impact sur la surveillance

La commission a suspendu ses visites lors du confinement de mars (dernière visite réalisée le 13 mars) jusqu'au 10 juin, soit durant 3 mois. Un contact régulier a été maintenu avec la direction durant cette période. Les visites ont ensuite repris normalement jusqu'à la deuxième vague de l'épidémie en novembre où il a été décidé de les limiter à un passage au greffe, au relevé de la boîte aux lettres (notamment pour le dépôt de plaintes) et à la rencontre avec les (rares) détenus qui en font la demande (dans un local équipé d'une séparation en plexiglas).

Les réunions de la commission ont eu lieu soit à distance via MS Teams, soit au centre communautaire de Dinant-Gemecheenne.

B. Impact sur les détenus

Deux impacts pour les détenus peuvent être relevés. D'une part, peu d'entre eux ont été dans les conditions pour bénéficier d'un congé pénitentiaire prolongé, ce qui n'a pas permis de faire diminuer la population de manière significative. D'autre part, les modalités des visites ont été durcies comme dans les autres prisons. Toutefois, les visites sont relativement rares à Dinant et ceci n'a donc pas eu un impact très important. Par contre, les détenus – tout comme le personnel – se sont réjouis de la possibilité de communiquer avec leurs proches par visioconférence, ce qui peut être considéré comme un impact très positif. De manière générale, la prison est restée fort calme et l'est toujours, en dehors d'incidents davantage liés à de transfèrements en provenance de Namur qu'à la crise sanitaire.

V. Les avis et informations au CCSP

En 2020, la commission a saisi le CCSP du problème de fonctionnement du service médical de la prison et le médecin membre du conseil, Mark Vanderveken, a procédé à des investigations (voir rapport annuel 2020). Le 23 décembre, le président du CCSP a saisi la DG EPI sur base des constats faits par Mark Vanderveken. Une réponse est toujours attendue. La commission continue à recevoir des plaintes de détenus quant aux lacunes dans le suivi de leur cas (suspension de traitement, absence de suivi pour des médications relativement lourdes, etc.).



La commission reste très attentive à l'évolution de ce dossier, surtout au vu de la lenteur de réaction du service médical de l'administration centrale.

VI. Conclusion

Comme l'an dernier, on peut considérer que le fonctionnement de la commission reste globalement positif, la majorité des membres ayant acquis de l'expérience et faisant toujours preuve de motivation et d'une volonté de bien faire.

L'image parfois négative véhiculée par certains membres du personnel à l'encontre de la commission a été majoritairement renversée grâce au dialogue continu des membres de la commission avec le personnel. L'introduction du droit de plainte n'a pas posé de problèmes particuliers (mais très peu de plaintes ont été déposées), notamment grâce aux échanges à ce sujet le personnel de surveillance et les syndicats.

La principale difficulté à laquelle la commission reste confrontée est le recrutement d'un membre médecin, particulièrement au vu des problèmes posés par le service médical de la prison.

Pour 2021, la commission s'est donné comme objectif de mettre en exergue la situation de *surpopulation*, trop souvent occultée par le fait que tout se passe généralement sans problème à Dinant.

*